



Parti socialiste  
du Valais romand

# le peuple. VS



## Edito | Solidarité



**Barbara Lanthemann, présidente du PSVR, députée au Grand Conseil**

De nombreux gestes de solidarité ont fleuri durant cette crise Covid-19. Dans quasiment toutes les communes du Canton, de nombreuses et nombreux bénévoles du PS se sont engagé-e-s dans des comités de soutien et des actions au service des plus vulnérables. Au niveau suisse, certaines sections ont appelé leurs membres pour offrir de l'aide si besoin.

C'est un peu dans l'ADN des Gens de gauche, la solidarité. Ou du moins ça devrait l'être. Parce que la solidarité permet à chacune et chacun d'affronter les épreuves de la vie et que notre engagement est fondé sur le bien commun, il est inacceptable de tolérer la souffrance, le dénuement, la pauvreté, l'isolement. Et donc, à chaque occasion qui se présente, une alarme devrait retentir dans notre cerveau, comme un réflexe naturel, à tendre la main, à proposer son aide.

Pas toujours facile, évidemment. Personne n'échappe à la tentation du confort personnel, de la facilité, du repli. La solidarité a un coût, tant humain, émotionnel que financier. Faire les courses pour son voisin demande du temps, peut-être un peu d'essence pour la voiture et une bonne dose d'empathie.

On aurait pu espérer que la pétition du PS suisse, qui demandait aux chambres fédé-

rales de lier le versement d'une aide aux entreprises à l'interdiction du versement de dividendes, soit suivie dans ce même élan. Il a fallu que d'aucuns s'inquiètent davantage des actionnaires que de la solidarité qu'on pouvait espérer dans cette affaire. Il a fallu, et c'est une désolation, qu'un élu du PS se range du côté des actionnaires et que par un chantage odieux, il brandisse la menace de licenciement de personnel, pour que le Conseil des États refuse la proposition pourtant acceptée par le National.

Un Conseiller d'État de gauche qui cède au chantage du Capital, c'est un signal fort. Plus que jamais, une véritable politique sociale et équitable est nécessaire pour contrer les tentations de la droite. Le partage des richesses n'est pas au programme, qu'on se le dise!

Ne rien lâcher, Camarades, le mot Solidarité prend aujourd'hui tout son sens!



## La Tribune d'Esther Waeber- Kalbermatten, Conseillère d'État |

### 50 ans de droit de vote des femmes en Valais

«Le mouvement des femmes suisses a été la plus grande révolution sans effusion de sang du siècle dernier.»

Marthe Gosteli - 1970/71

Présidente de la Communauté de travail des associations  
féminines suisses pour les droits politiques de la femme

Le 12 avril 1970, le canton du Valais a adopté le droit de vote des femmes. Ainsi, il y a 50 ans, l'inégalité juridique des femmes valaisannes a pris fin. Au niveau fédéral, le droit de vote des femmes a suivi le 7 février 1971. L'élection de Ruth Dreifuss comme conseillère fédérale en 1993, l'adoption de la loi sur l'égalité en 1996, l'introduction de la solution des délais en 2002 et la mise en place de l'assurance maternité en 2005 – autant de progrès qui renforcent la position des femmes dans notre société.

Les statistiques de poche 2019 sur l'égalité des sexes de l'Office fédéral de la statistique indiquent que les jeunes femmes ont aujourd'hui un niveau d'éducation égal ou supérieur à celui des jeunes hommes. Par rapport au début des années 1990, les femmes ont beaucoup plus de chances d'avoir un emploi et le travail à temps partiel a augmenté pour les deux sexes. Dans les familles, une partici-

pation plus égale au marché du travail devient évidente. En termes d'égalité des salaires et des fonctions politiques, cependant, on constate une stagnation, voire une régression de la tendance à l'égalité des sexes. Les tâches ménagères sont également réparties de manière inégale.

L'égalité des salaires, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les structures quotidiennes complémentaires de la famille telles que les places de crèches et de repas à prix abordables en fonction du revenu, la représentation des femmes dans les bureaux politiques et aux postes de direction tels que les conseils d'administration restent des défis importants pour l'égalité des sexes, pour laquelle nous devons travailler chaque jour et nous battre constamment. Des changements structurels à plus long terme et durables sont nécessaires pour parvenir à une véritable égalité entre les hommes et les femmes.

Afin de réfléchir à la place des femmes dans la société et à leurs rôles d'actrices du changement, la Médiathèque Valais – Sion, en collaboration avec l'Office cantonal de l'égalité et de la famille 2020, prévoit de fournir diverses informations.

J'aimerais voir une plus grande prise de conscience de l'égalité réelle et donc une meilleure prise en compte des évolutions de la société.



Pub

# Convocation

Les actionnaires de la Banque Cantonale  
du Valais sont convoqués à

## L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE le mardi 9 juin 2020, à 17h30

En raison de la pandémie actuelle et en application de l'article 6b de l'Ordonnance 2 COVID-19, les actionnaires ne pourront pas participer personnellement à l'Assemblée générale 2020. Il leur est demandé d'exercer leur droit de vote exclusivement par l'intermédiaire du représentant indépendant ECSA Fiduciaire SA (rue de Lausanne 35, 1950 Sion).

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives au plus tard le mardi 26 mai 2020 sont autorisés à voter à l'Assemblée générale et reçoivent une carte-réponse personnalisée par courrier.

Les titulaires d'anciennes actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque conservent le droit de convertir leurs titres en actions nominatives dématérialisées. Néanmoins, pour pouvoir exercer leur droit de vote, ils devront procéder au dépôt des titres auprès d'une banque et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au vendredi 15 mai 2020 au plus tard.

Du mercredi 27 mai au mardi 9 juin 2020 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure.

### Documents

Le rapport annuel et les comptes annuels, le rapport du Réviseur et les propositions concernant la répartition du bénéfice résultant du bilan sont mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social et dans toutes les succursales de la Banque Cantonale du Valais, vingt jours avant l'Assemblée générale. Le rapport annuel est également disponible en ligne à l'adresse [www.bcvs.ch/rapport2019](http://www.bcvs.ch/rapport2019).

### Propositions au Conseil d'administration

Les propositions des actionnaires sont à déposer, par écrit, jusqu'au mercredi 20 mai 2020, auprès de M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, case postale 222, à 1950 Sion.

Sion, mai 2020

Le Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting  
Président

Gabriel Décaillet  
Secrétaire



**Banque Cantonale  
du Valais**  
[www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch)

La confiance rapproche

**Les travaux de la Constituante allaient bon train, les rapports des dix commissions commençaient à être dévoilés, les rapports de minorité pointaient les divergences qui devaient être aplanies en plénum.**



Les séances plénières justement étaient fixées en avril, mai et juin. Pour ma part j'étais satisfait du travail de ma commission tant au niveau du déroulement que du résultat unanime. Nous devrions être en train de boucler cette première phase de travail qui aurait permis dès cet été de lancer la large consultation sur les premiers principes et articles de cette future et prometteuse constitution.

Oui mais un grain de sable s'est glissé dans cette belle machine en route, enfin bien plus petit qu'un grain de sable: un virus s'est abattu sur le monde entier. Au début nous regardions les images des Chinois luttant contre cette nouvelle maladie et construisant en quelques semaines des hôpitaux, c'était loin de nous et de nos préoccupations journalières, mais quand nos voisins italiens ont été touchés de plein fouet, tout s'est emballé. Le monde, la Suisse, le Valais, la Constituante se sont mis en quarantaine.

Une pandémie sans précédent a mis le monde à genoux, démontrant la force des uns et des unes, les faiblesses des autres, que ce soit individuellement ou collectivement. Les séances prévues de la Constituante ont justement été annulées, par étapes aussi comme pour les décisions du Conseil Fédéral: pas de sessions en avril ni en mai, puis dans un deuxième temps sup-

pression de celles de juin. Nous nous reverrons si c'est possible à la rentrée de fin août. En effet, 20% des membres de la Constituante sont des personnes dites à risque ou vulnérables; difficile alors d'imaginer des débats sans elles ou à distance entre 130 personnes!

Dans le contexte actuel, chaque personne est centrée sur les décisions qu'elle doit prendre pour sa protection et celle de ses proches; pour moi et pour beaucoup d'autres il y a aussi les décisions lourdes de conséquences au niveau professionnel puisque je dirige une fondation qui accompagne plus de 400 personnes en situation de handicap. La priorité est d'assurer leur santé tant physique que psychique, et également bien entendu celle de mon personnel dans cette situation de confinement. Il faut aussi diminuer l'impact financier pour l'institution et continuer à traiter les dossiers en cours car tout laisser en plan ne facilitera pas la reprise.

Et justement maintenant nous sommes dans la situation de préparer le dé-confinement et c'est encore plus difficile que la fermeture et le repli de la mi-mars. Les décisions sont encore plus lourdes de sens dans ce contexte mouvant et devant l'inconnue quant à l'évolution de cette pandémie.

Maintenant nous sommes dans la situation de préparer le dé-confinement et c'est encore plus difficile que la fermeture et le repli de la mi-mars.

Alors c'est vrai que lire les documents reçus pour 7 commissions est, je l'avoue, passé à l'arrière-plan. Et je n'attends pas les textes des 3 dernières



commissions avec l'impatience qui m'habitait avant la mi-mars. Pourtant, je sais que comme tous les membres de la Constituante, je vais me remettre à la tâche cet été non seulement pour éplucher ces nombreux rapports mais aussi et surtout pour échanger dans le cadre du groupe Gauche Citoyenne et Parti Socialiste du Valais Romand tout comme avec mes amis, partenaires divers et autres connaissances de tous bords.

Et cette période unique que nous vivons va, j'en suis certain, éclairer le contenu de la future constitution valaisanne, car nous avons pu expérimenter la «prise de pouvoir» du Conseil Fédéral qui à mon avis a été profitable à l'ensemble du pays. Personne n'est entièrement d'accord avec les décisions que nos «sept sages» ont prises, le dernier sondage a montré un tiers de satisfaits et un tiers voulant aller plus vite pour le dé-confinement et un tiers plus lentement. Au niveau cantonal nous avons aussi pu prendre la température de notre gouvernement, sans surprise à mon avis, ni bonne ni mauvaise. Mais

cette pandémie nous démontre à l'envi le besoin de structures et de matériel médicaux performants, et surtout de personnel engagé et reconnu à sa juste valeur. Et cela aussi dans les besoins de base de la société, il n'y avait qu'à suivre sur les réseaux sociaux les appels à remercier toutes les professions engagées dans cette lutte contre le virus et le maintien de la vie quotidienne de toute la population en assurant les besoins primaires.

Cette pandémie nous démontre à l'envi le besoin de structures et de matériel médicaux performants, et surtout de personnel engagé et reconnu à sa juste valeur.

Il faudra donc que cette nouvelle constitution tienne compte, comme elle semble le faire pour l'instant dans cette première phase, des besoins de la société, de la culture, de l'économie et de l'environnement, et cela pour les générations futures.

**Jean-Marc Dupont**

## La Jeune Garde | L'antispécisme

**Nous tuons 65 milliards d'animaux terrestres et 1000 milliards d'animaux marins, chaque année dans le monde, soit 34'000 individus par seconde<sup>1</sup>.**

Ces chiffres, loin d'être dérisoires peuvent nous amener à nous poser la question suivante : Tuer un animal alors que ce n'est pas nécessaire<sup>2</sup>, ne serait-ce pas de la violence superflue ? Ou encore, comment le tuer humainement c'est-à-dire avec compassion, empathie et respect ? Les antispécistes pensent, comme l'affirme Thomas Lepeltier que « tuer un animal qui ne veut pas mourir se fait difficilement en douceur »<sup>3</sup>. C'est d'ailleurs ce que nous pouvons aisément observer, avec les enquêtes révélées par l'association PEA<sup>4</sup>, dans les abattoirs suisses.

L'antispécisme est donc un mouvement qui prend en compte, de la même manière, les intérêts à vivre et à ne pas souffrir des animaux humains et non-humains. Ainsi, ce mouvement politique s'oppose directement au spécisme qui hiérarchise arbitrairement les animaux. En effet, c'est cette hiérarchie qui, aujourd'hui, justifie la différence de traitement entre un chat et une vache ou encore que l'être humain s'arroge le droit de vie ou de mort sur d'autres animaux.

Tuer un animal alors que ce n'est pas nécessaire, ne serait-ce pas de la violence superflue ?

Par conséquent, en pratique, le mouvement antispéciste boycotte l'exploitation animale (véganisme) et lutte pour l'égalité de considération des intérêts des individus sentients. Ainsi, les antispécistes se battent contre tout type de discriminations arbitraires. D'ailleurs, le mot spécisme a été inventé par Richard D. Ryder, par analogie

aux termes sexisme et racisme. L'antispécisme s'inscrit donc, aux côtés d'autres luttes, dans une recherche d'un monde plus juste et plus humain. En effet, ce mouvement est avant tout une position éthique selon laquelle il est totalement immoral de tuer et d'exploiter des individus, qui ont des intérêts à vivre et à ne pas souffrir, pour la simple raison qu'ils ne sont pas humains. Remplacer le mot « humains » par hommes ou blancs permet d'ailleurs assez facilement de comprendre les liens qui sous-tendent l'antispécisme, le féminisme et l'antiracisme. En effet, toutes ces luttes veulent faire cesser « la minimisation, l'occultation ou le déni de la souffrance de ceux qui sont considérés différents »<sup>5</sup>.

L'antispécisme s'inscrit donc, aux côtés d'autres luttes, dans une recherche d'un monde plus juste et plus humain.

Pour illustrer cela, nous pouvons prendre l'exemple de la forte utilisation d'euphémismes qui permettent de « modifier la réalité », du fait de la performativité du langage. Ainsi, on parle d'« équilibrage des nids » et non d'élimination des lapereaux en surnombre en leur brisant le crâne, d'« endormissement » et non de gazage, de viande et non de cadavre, etc. Ce langage euphémisé, que nous utilisons tous les jours, participe à cette minimisation ou cette occultation de la souffrance animale. Ce n'est d'ailleurs sûrement pas un hasard s'il est couramment utilisé par les ouvriers d'abattoirs, notamment. C'est, en effet, une activité qui est rarement



pratiquée par plaisir et qui laisse souvent des séquelles psychologiques<sup>6</sup>.

En somme, l'antispécisme c'est simplement faire preuve d'empathie envers des animaux non-humains, en prenant en compte leurs intérêts à vivre et à ne pas souffrir. La question centrale ici est donc, pourquoi exploiter et tuer alors que ce n'est pas nécessaire ?

De plus, l'exploitation animale est néfaste pour l'environnement. En effet, selon la FAO<sup>7</sup>, l'élevage est responsable de 70% de la déforestation, de 14,5% des émissions de gaz à effet de serre anthropiques. Et la pêche génère au moins 46% du plastique présent dans les océans<sup>8</sup>. En outre, l'élevage entraîne une forte eutrophisation des espaces aquatiques, il pollue les eaux, utilise énormément de terres et d'eau potable, il acidifie les sols, etc. À nouveau, utiliser toutes ces ressources uni-

quement pour manger un animal ou l'une de ses sécrétions, alors que ce n'est pas nécessaire, ne serait-ce pas du gaspillage et de la pollution inutile ?

En conclusion, il nous apparaît que l'antispécisme permet d'étendre notre champ de considération à tous les êtres sentients, afin de tendre vers une société sans domination et sans exploitation.

*«Soyez toujours capables de sentir au plus profond n'importe quelle injustice commise contre n'importe qui n'importe où dans le monde. C'est la plus belle qualité d'un révolutionnaire.»*  
Che Guevara

### Elisa Moret

Si les intersections entre ces mouvements vous intéressent, n'hésitez pas à consulter, entre autres, les travaux de Carol J. Adams, Lori Gruen, Angela Davis et Amie Breeze Harper.

<sup>1</sup> Plaidoyer pour les animaux.

<sup>2</sup> Melina, Craig, et Levin, « Position of the Academy of Nutrition and Dietetics ».

<sup>3</sup> Lepeltier, *Les véganes vont-ils prendre le pouvoir ?*

<sup>4</sup> « Enquête inédite dans l'abattoir de Martigny, Suisse ».

<sup>5</sup> Ballast, « BALLAST | Dalila Awada ».

<sup>6</sup> *ECDYSIS #2 - MAURICIO GARCIA-PEREIRA (OUVRIER EN ABATTOIR)*.

<sup>7</sup> « a-a0701f.pdf ».

<sup>8</sup> « The Great Pacific Garbage Patch ».

## Enquête du Peuple.VS | L'inquiétude de Top Relais

**Lundi 4 mai dernier, Top Relais, une Sàrl à but non-lucratif qui gère les tâches administratives liées aux salaires et aux assurances sociales des emplois domestiques, lançait un cri d'alarme aux autorités. Le Peuple.VS a souhaité approfondir le sujet et vous livre ici ses réflexions.**

La crise actuelle touche tous les pans de l'économie. Certains ont bénéficié d'aides, parfois colossales comme l'aviation, parfois plus modestes. Il reste néanmoins certains domaines d'activité qui semblent être passés sous le radar des autorités fédérales. Dans son communiqué de presse, Top Relais, via son président Simon Darioli, souhaite lancer un appel afin d'attirer l'attention du conseil d'État et du monde politique sur un domaine d'activité resté sur le bord de la route: celui des emplois dans l'économie domestique. Top Relais révèle que les emplois de l'économie domestique ne bénéficieront ni des aides fédérales ni cantonales. La raison avancée par l'administration fédérale pour justifier cette position est que le domaine est trop complexe. La Sàrl a tenté d'obtenir une explication plus détaillée de la part du Conseil d'État mais sans succès jusqu'à aujourd'hui. Un recours est donc déposé ainsi qu'un postulat à Berne porté par notre Conseiller National Mathias Reynard.

En attendant une réponse moins laconique, la position de Berne a et aura de nombreuses conséquences.

Premièrement, il existe un réel danger pour le bien-être et la pérennité économique autant des employé-e-s que des employeurs. Dans ce domaine spécifique, les employeurs sont, pour certain-e-s, des personnes privées bénéficiaires de l'AVS/AI et vivent donc de bas revenus. Les travailleur-euse-s sont pour leur part des personnes parfois également vulnérables, qui comptent beaucoup sur ce revenu pour subsister. Ces per-

sonnes risquent la précarité rapidement. La plupart des emplois concernant l'économie domestique sont de plus assurés par des femmes. Cette crise renforce ainsi le constat déjà amorcé avec les métiers du soin eux aussi à majorité féminine que les premières victimes d'une économie capitaliste sujette aux crises sont toujours les femmes.

Deuxièmement, en adoptant cette position, Berne et le Canton encouragent et aggravent une situation inégalitaire. Selon l'employeur du/de la travailleur-euse, ce dernier aura droit ou non à des aides. Selon que l'employeur (ou l'employé-e) relève de la compétence de financement du SECO(RHT), de l'OFAS (contribution d'assistance de l'AVS/AI), ou de l'APG, sa situation sera différente. Ces trois organes disposent des critères donnant le droit aux aides fondamentalement différents. Ainsi, un-e travailleur-euse pourrait ne pas être indemnisé dans un cas, mais pourrait l'être dans un autre, et ce, sans aucune justification quant à ces différences de critères.

Top Relais révèle que les emplois de l'économie domestique ne bénéficieront ni des aides fédérales ni cantonales.

De plus hormis les situations APG et OFAS, c'est le droit du travail qui s'applique. Or, celui-ci dénie aux travailleur-euse-s le droit de ne pas travailler s'ils estiment que leur santé, ou celle de leurs proches, est en danger. Si le travailleur-euse renonce à son



travail volontairement, il renonce également à son salaire. Cette situation est en conséquence à l'exact opposé des comportements à adopter actuellement. Il faut que ce soit l'employeur qui demande expressément au travailleur-euse de ne pas venir travailler afin que ce dernier conserve son droit au salaire. Situation relativement rare dans les faits.

Plus globalement encore, la situation des travailleur-euse-s de cette branche peut se détériorer grandement et ce même après la fin de cette crise. Le travail au noir peut devenir plus attractif pour des personnes ayant besoin d'un revenu et qui peuvent ainsi vendre leurs prestations moins chères, mais également pour des employeurs à faible revenu. Le travail au noir ne représentant que des risques pour le travailleur-euse, l'employeur n'étant inquieté que s'il y a dénonciation, ce qui est en réalité très rare. Les types de contrat peuvent, et sont en train de changer. En passant d'un contrat de travail à durée indéterminée avec un nombre d'heures fixes au profit du contrat sur appel, le travailleur-euse voit sa situation se détériorer. Rien ne dit que cette tendance se confirme, mais à l'heure de l'uberisation à tout-va les indicateurs ne semblent pas pencher pour un retour à la sécurité de l'emploi.

Des solutions existent et sont proposées par Top Relais. Nous pouvons citer par exemple un système simple de reconnaissance des conséquences de la perte directement ou indirectement contrainte de l'activité professionnelle qui pourrait être mis en place, avec des critères facilement vérifiables. Une réelle mise en place d'aide pourrait ainsi servir aux travailleur-euse-s, mais également aux employeurs qui en ont également besoin.

L'ensemble de ces éléments démontre bien que des solutions existent, et que ce qui manque n'est ni l'argent (donné en masse à certaines entreprises) ni les solutions, mais bien l'intérêt politique. Dans un temps où les appels à la solidarité se multiplient, il semble subsister d'anciens réflexes consistant à sauver nos banques mais à laisser couler le reste. Top Relais le dit: la disparition de ces métiers ne mettra pas forcément en péril notre économie. Il semble néanmoins de bon ton de rappeler à Berne et au Conseil d'État, eux, si attachés à la sauvegarde de Swiss, les mots de notre Constitution qui semblent résonner adéquatement en ces temps et qui précisent « que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. »

**Darius Boozarjomehri**

## Interview | Quelques questions à Simon Darioli

### Monsieur Darioli, pouvez-vous vous présenter et présenter votre domaine d'activité ?

Simon Darioli, 68 ans, ancien chef du Service de l'action sociale. Je préside depuis sa fondation, il y a 20 ans, Top Relais, une Sàrl à but non lucratif qui a développé un modèle de chèque-emploi pour les emplois de proximité (femmes de ménages, auxiliaires de vie, garde d'enfants, etc.). Top Relais gère, pour des privés ou des associations, la relation entre employeurs et employées (paiement des salaires, cotisations sociales, démarches administratives, etc.)

Actuellement Top Relais gère sur l'ensemble du Valais 2200 contrats d'employées de l'économie domestique représentant une masse salariale annuelle de 9 millions.

Le modèle de chèque-emploi développé en Valais a été repris et développé par tous les cantons romands et le Tessin. Sur l'ensemble de la Suisse romande, les organisateurs de chèque-emploi gèrent 28'000 contrats, pour une masse salariale globale de 140 millions.

### Dans votre communiqué de presse, vous expliquez que le Canton du Valais n'a pas donné suite à vos demandes. Quelles étaient-elles et avez-vous reçu une réponse ?

Dans un premier temps, le 19 mars, le Service valaisan de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a rendu une décision positive de reconnaissance de la RHT pour les employé-e-s affiliés à Top Relais. Sur cette base, nous avons informé les employeurs et demandé de maintenir les contrats de travail en déclarant en RHT les heures qui n'ont pas pu être travaillées en raison du Covid 19. La caisse de Chômage a remboursé les heures RHT déclarées de mars. Le 24 avril, sur la base des décisions du Conseil fédéral et du SECO, le SICT a rendu une

nouvelle décision négative, qui annule et remplace la décision du 19 mars.

Cette décision de refus de la RHT met nombre d'employeurs et d'employés dans une situation difficile. Nous avons donc interpellé le Département valaisan de l'économie pour signaler le problème et demander que des solutions soient trouvées...

### Le Conseil d'État juge la situation trop complexe alors que votre communiqué permet d'appréhender la situation en quelques pages. Comment interprétez-vous cette réponse du CE ?

En réalité c'est le Conseil fédéral qui trouve que la situation des employé-e-s de l'économie domestique est trop compliquée pour pouvoir être prise en compte. C'est une analyse plus que sommaire et inacceptable. Le SICT ne fait que suivre les directives du SECO. On peut comprendre la position du Service cantonal qui n'a pas de réelle marge de manœuvre, mais cela ne résout pas le problème.

Actuellement Top Relais gère sur l'ensemble du Valais 2200 contrats d'employées de l'économie domestique représentant une masse salariale annuelle de 9 millions.

### Tous les offices appliquent des conditions différentes afin d'indemniser les travailleur-euse-s. Une solution parmi celles proposées paraît-elle plus envisageable ou pertinente selon vous ?

Il y a 3 possibilités de prendre en compte les heures qui n'ont pas pu être effectuées dans l'économie domestique en raison du Covid 19, 2 au niveau fédéral, ce qui serait préférable et une au niveau cantonal :



- Les heures qui n'ont pu être effectuées dans l'économie domestique en raison des restrictions liées au confinement et à la distanciation sociale sont prises en compte dans le cadre de la RHT et remboursées (à 80%) par les caisses de chômage.
- Si, pour des raisons techniques ou politiques ces heures n'entrent pas dans la RHT, elles peuvent être prises en compte dans le système des APG remboursées par les caisses de compensation. Une femme qui ne peut travailler car elle doit garder un enfant de moins de 12 ans sans solution de garde a droit aux APG. Pourquoi n'y aurait-elle pas droit si elle ne peut travailler parce que son employeur est à risque et lui demande de ne pas venir travailler à domicile en respect des directives fédérales de confinement, ou s'il elle ne veut pas travailler parce qu'elle est elle-même à risque ou est en ménage avec une personne à risque avéré (conjoint ou enfants) ?
- Si aucune solution n'est trouvée au niveau fédéral, il reste au Canton la possibilité de mettre en place une mesure cantonale pour pallier les lacunes du système fédéral. Le Conseil d'Etat valaisan a décidé un crédit de 40 millions pour combler « les lacunes du système fédéral » C'en est une... à moins que les femmes de l'économie domestique soient moins à prendre en

considération que les acteurs du tourisme, de la restauration et autres indépendant-e-s...

### D'un côté, nous entendons des messages du CF nous poussant à rester à la maison et d'un autre un-e employé-e qui ne vient pas travailler pour des raisons de peur de la contamination n'a pas droit au salaire. Considérez-vous que cette disposition du droit du travail devrait être assouplie ?

Oui. Idéalement, l'ensemble des heures non travaillées en raison du Covid 19 devrait être pris en compte dans le cadre de la RHT. Les raisons peuvent être multiples : crainte de l'employeur ou de l'employé pour sa santé, dégradation de la situation économique de l'employeur liée au Covid 19 (pour les indépendants par exemple).

Au minimum, par la RHT ou l'APG ces heures perdues devraient être reconnues et indemnisées lorsque l'employeur ou l'employée est directement ou indirectement à risque et doit suspendre la relation de travail pour se conformer aux directives sanitaires fédérales. Pour Top Relais, ce cas de figure concerne environ 800 dossiers sur 2200, et très souvent l'employeur est une personne âgée à petit revenu qui est dans l'impossibilité de payer ces heures qui ne seront remboursées par personne.

### Vous indiquez que dans la pratique cette crise fragilise le système du contrat de travail

## Interview | Quelques questions à Simon Darioli

**à durée indéterminée avec un nombre d'heures fixes au profit du contrat sur appel. Pensez-vous que cette tendance n'est que passagère ou au contraire sera irréversible ?**

Dès l'origine, le projet de Top Relais était de sortir ce domaine d'activité de l'engagement « au noir » en offrant une possibilité de régler de manière simple et économique les charges administratives. Le pari est réussi et les chiffres valaisans et romands des chèques-emploi en attestent. Mais ce résultat reste toujours fragile. Si on a moins de problèmes en engageant au noir son personnel (les risques de dénonciation et de sanction sont objectivement quasi nuls) pourquoi payer des charges sociales et ne pas avoir droit aux prestations qui leur sont liées lorsqu'on en a besoin ? On peut espérer que le passage en contrat sur appel ou

la dénonciation de contrat (63 en 2 semaines) sont des réactions passagères. On peut aussi espérer que dans 3 mois on ne parlera plus de cette pandémie. Rien n'est moins certain...

Une femme qui ne peut travailler car elle doit garder un enfant de moins de 12 ans sans solution de garde a droit aux APG.

**Au sujet du contrat sur appel, est-il réellement possible de modifier à son bon vouloir ce contrat et que peut faire un-e travailleur-euse ?**

On peut toujours modifier un contrat de travail ou le dénoncer en respectant les délais légaux. Mais l'économie domestique est un domaine particulier et

très peu protégé impliquant une proximité et une forme de dépendance de l'employée vis-à-vis de son employeur. Si elle interpelle l'autorité pour faire valoir ses droits, elle aura gain de cause, mais elle perdra son emploi. Et encore faut-il qu'elle ait réellement les moyens, les connaissances et l'énergie pour le faire.... On peut en douter.

**Vous relevez que les travailleur-euse-s précaires ne font que rarement appel aux autorités chargées de les protéger. Est-ce que la crise actuelle accentuera cette tendance ?**

Oui, clairement. En situation de crise, les inégalités ont toujours tendance à s'exacerber, et les plus fragiles à le devenir encore plus. Si personne ne se lève pour « donner une voix au peuple sans voix », ils re-disparaîtront dans le silence, comme les

2500 personnes qui attendent des heures à Genève pour recevoir un paquet de nourriture de 20 francs. Ils sont moins visibles en Valais, ils existent pourtant....

**Vous relevez que les employeur-euse-s sont souvent des personnes au profit de l'AVS/AI et ont de ce fait peu de moyens. A qui devraient profiter les aides principalement : les employeur-euse-s ou les employé-e-s ?**

Aux deux ! Si l'employeur à faible revenu ne peut payer son employé alors qu'il est légalement contraint de le faire, les deux sont en situation difficile. Rappelons aussi que, pour une personne âgée ou malade, en situation de perte d'autonomie, le personnel d'aide à domicile n'est pas un luxe mais une condition indispensable de son maintien à domicile.

## La Parole à la Gauche | Réforme fiscale: le silence gênant des communes

**La nouvelle réforme fiscale aura des conséquences néfastes pour les finances des collectivités, en particulier des communes, et provoquera indéniablement soit une hausse d'impôts pour les particuliers, soit une baisse dans les investissements.**

La fédération des communes valaisannes a chiffré ainsi la perte fiscale pour les communes :

- Les communes devront s'attendre à une diminution des recettes fiscales de l'ordre de CHF 44 Mio par année.
- Avec la suppression de l'impôt foncier sur les outils de production dans 10 ans, elles subiront à nouveau d'une diminution de recettes de plus de CHF 11 Mio supplémentaires.
- Pour ma commune, Vétroz, la perte est estimée à environ plus d'un demi-million par année. Ce qui correspond à 5% de nos recettes fiscales.

Il est clair que cet argent va tôt ou tard manquer dans les caisses publiques. Les habi-

tants de ce canton ont intérêt à refuser cette loi, car finalement ce sont eux qui vont pâtir de futures hausses d'impôts des particuliers pour compenser ces pertes.

Pour rappel : la part que l'impôt ponctionne du bénéfice des entreprises ne se fait que sur la part du bénéfice final imposable, après déduction de toutes les réserves possibles, et ne met donc pas en danger la survie des entreprises.

La fédération des communes valaisannes a sondé les communes pour connaître leur position. Le résultat :

- Pour un référendum : 29
- Opposé : 22
- Abstentions : 13
- **Pas de réponse : 62**

Ainsi, la moitié des communes n'ont pas répondu. Ce silence gêné, et surtout gênant, démontre deux choses :

- Le système de milice empêche les membres des exécutifs communaux de se préoccuper d'autres choses que des affaires courantes.
- Beaucoup de politiciens locaux se laissent influencer par le dogme du « Moins d'état » de leur parti, de droite, en faisant passer au second plan les moyens à disposition de leur commune.

L'association des villes valaisannes, très critique vis-à-vis de cette réforme fiscale, a décidé elle aussi de ne pas lancer le référendum, et compte sur la gauche pour le faire aboutir. Nous ferons donc notre travail, et nous permettons au peuple valaisan de décider lui-même des moyens qu'il veut donner aux collectivités publiques. Lors de la future campagne, espérons que les communes osent enfin sortir de leur mutisme pour défendre leur intérêt et celui de leurs habitants.

**Pour la Gauche Valaisanne Alternative Olivier Cottagnoud, coordinateur, et président de commune**



Parti socialiste  
du Valais romand



**JSVR**  
JEUNESSES SOCIALISTES  
DU VALAIS ROMAND

26 mai - 19:00  
Comité directeur

8 juin - 18:00  
Séance vidéo avec  
les présidents de section  
et de fédération

23 juin - 19:00  
Comité directeur

18 août - 19:00 / 20:00  
Comité directeur  
et Conseil de parti

29 septembre - 19:00  
Comité directeur  
(extramuros)

[www.psvr.ch](http://www.psvr.ch)

Toutes les infos  
sur la page facebook

Jeunesses socialistes  
du Valais romand

[www.jsvr.ch](http://www.jsvr.ch)



## Une rose

Vendredi 1<sup>er</sup> mai

Le PS suisse a lancé de nombreuses actions sur les réseaux sociaux pour célébrer dignement la fête des travailleuses et des travailleurs.

En fin de journée, un « live » sur Facebook nous propose un programme musical. Donc, on clique sur la publication et on suit, en direct, toute une série de chanteuses et chanteurs émérites qui interprètent de belles chansons militantes. La Romandie n'a pas été oubliée. Deux titres chantés avec le cœur pour les militant·e·s du PS suisse, diffusés en direct, c'est cadeau.

La technologie permet des trucs incroyables, c'est vrai. Une vidéo qui montre simultanément les différents interprètes, c'est quand même assez génial! Et en chanson!

Alors oui, évidemment, il y a ceux qui maîtrisent l'enregistrement, la synchronisation, le son, et pour finir le montage. Killian est au taquet, piano et technique n'ont plus de secrets pour lui!

Alors on vous dit merci! **Killian, Sarah et Paola, sans oublier Christophe**, se sont prêtés au jeu et nous ont offert une superbe chanson de Pierre Perret, « Lilly ».

Joli mois de mai!

LA POSTE

JAA CH-1950 Sion 1

le peuple.**VS**



« Le professeur Didier Sornette travaille depuis quatorze ans à l'école polytechnique fédérale de Zurich, où il est professeur au sein du département de management et d'économie. C'est probablement ce qui lui donne le droit de quantifier la valeur d'une vie humaine à 6 millions de francs. On osera dire aux enfants qu'un professeur, parfois, ça raconte des sornettes... »

Bimensuel – 9<sup>e</sup> année | Site internet: [www.lepeuplevs.ch](http://www.lepeuplevs.ch) | Rédaction: Barbara Lanthemann – PSVR – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion – [redaction@lepeuplevs.ch](mailto:redaction@lepeuplevs.ch) | Abonnement annuel: CHF 95.– | Abonnement de soutien: CHF 120.– | Abonnement pour les membres JSVR: CHF 50.– | Tarifs de publicité: CHF 200.– (1/8 page) / CHF 400.– (1/4 page) / CHF 800.– (1/2 page) / CHF 1600.– (page complète) | Administration et publicité: Le Peuple.VS – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion – 079 443 76 41 – [abonnement@lepeuplevs.ch](mailto:abonnement@lepeuplevs.ch) – [publicite@lepeuplevs.ch](mailto:publicite@lepeuplevs.ch)